



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 juillet 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le trente juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le dix-neuf juillet deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 12**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Cédric VEYRET.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Sylvie SEYSSEL donne procuration à Jean-Pierre DETROYAT

Absence : Jean-Pierre DETROYAT, Thierry RUF

**Nombre de votants : 12**

Secrétaire de séance : Justine REY

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 26 Juin 2024
2. Délibération pour mise à jour régie de recettes suite demande trésorerie
3. Délibération pour dérogation scolaire suite à la rencontre entre les mairies
4. Délibération concernant la parcelle 25 de la forêt communale de Varacieux
5. Délibération pour éventuel soutien au massif de l'Oisans et des Ecrins suite aux intempéries
6. Délibération pour validation devis école primaire et garderie
7. Délibération suite demande d'un administré dans le cadre des travaux d'assainissement
8. Délibération pour validation devis feu d'artifice pour la vogue
9. Délibération pour travaux Espace Père Bleu
10. Délibération pour demande de subvention au Département pour travaux de voirie
11. Echange concernant des aménagements pour accès au transport scolaire
12. Mise en place convention Commune/ Restaurant le Pergros pour occupation du domaine public
13. Urbanisme
14. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2024 à 20h00.



### **Un point est ajouté à l'ordre du jour :**

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération pour modification du plafond de la redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public, par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité (RODP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cet ajout à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **1. Approbation PV conseil du 26 juin 2024**

Le PV du conseil municipal du 26 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération pour mise à jour régie de recettes suite demande trésorerie**

M. le Maire rappelle que l'acte constitutif de la régie de recettes est déjà ancien et qu'il a été plusieurs fois actualisé. M. le Maire indique que le Service de Gestion Comptable de Saint-Marcellin demande que tous les articles de l'arrêté de la régie soit repris dans une seule et même délibération.

Délibération validée à l'unanimité.

### **3. Délibération pour dérogation scolaire suite à la rencontre entre les mairies**

Monsieur Le Maire rappelle la demande de dérogation scolaire déposée par une famille résidant sur la commune de Chasselay. Monsieur Le Maire indique qu'il a pris part à une réunion avec les communes de Serre Nerpol et Chasselay qui sont en regroupement pédagogique.

Monsieur Le Maire indique que la commune de Chasselay vient d'autoriser la demande de dérogation pour l'année scolaire 2024/2025 compte tenu de la situation existante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider la demande de dérogation pour l'année 2024-2025 sans contrepartie financière.

### **4. Délibération concernant la parcelle 25 de la forêt communale de Varacieux**

André ROJAT, Premier Adjoint, indique que la parcelle 25 d'une superficie de 6 ha va être mise en vente aux enchères par l'ONF.

André ROJAT, Premier Adjoint, précise que l'ONF a marqué cette parcelle dans le cadre d'une coupe d'éclaircissement et fait un suivi de qualité lors des travaux.

Délibération prise à l'unanimité.

### **5. Délibération pour éventuel soutien au massif de l'Oisans et des Ecrins suite aux intempéries**

M. le Maire rappelle que du 21 au 23 juin 2024, les violentes intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans ont provoqué énormément de dégâts. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Béarde, de nombreuses habitations ont été englouties, les eaux ont éventré des routes provoquant l'isolement de plusieurs hameaux et villages.

M. le Maire procède à la lecture d'un courrier transmis par le Département de l'Isère indiquant qu'il va coordonner la solidarité suite à cette catastrophe.

M. le Maire complète son propos en indiquant que l'Assemblée départementale qui s'est réunie le 28 juin 2024 a acté la création d'un fonds d'aide d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales de la vallée du Vénéon.

Ce dispositif vise à collecter l'ensemble des aides financières des collectivités et autres donateurs et à procéder à leur reversement aux collectivités sinistrées.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de faire un don de 1 000 € pour venir en aide aux collectivités sinistrées.

#### **6. Délibération pour validation devis école primaire et garderie**

Sandrine MARGAILLAN, adjointe en charge du scolaire, présente les deux devis.

Le devis de la garderie s'élève à 4 180 € HT et consiste en la fourniture et la pose d'un ensemble de meubles de rangement pour le matériel périscolaire.

Le conseil décide de ne pas valider ce devis et de procéder à la demande d'autres devis.

Plusieurs devis pour l'écran de la classe de Mme SAINZ ont été demandés. Le premier pour un montant de 711 € HT pour la mise en place d'un écran blanc et la fixation du vidéoprojecteur au plafond, un second pour un montant de 990 € pour un tableau interactif.

Le conseil décide de ne pas valider ces devis car le problème de la compatibilité avec l'ordinateur de la maîtresse se pose et il souhaite que le devis comprenne la pose et propose une garantie.

Délibération ajournée.

#### **7. Délibération suite demande d'un administré dans le cadre des travaux d'assainissement**

M. Le Maire lit le courrier transmis pour une famille pour une demande d'aide financière dans le cadre de l'installation de l'assainissement Chemin de la Perrolat. M. Le Maire rappelle que les travaux de raccordement sont financés par les habitants, que le montant peut s'avérer élevé quand il faut, notamment, installer une pompe de relevage, comme c'est le cas.

M. Le Maire indique que la famille demande une aide financière pour l'installation de la pompe de relevage et les travaux supplémentaires, elle demande également la non-augmentation du tarif de l'eau suite à la mise en place de l'assainissement.

La compétence eau et assainissement ne relevant plus de la compétence de la commune, le conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret, décide par 7 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention de ne pas accorder d'aide financière à cette famille.

#### **8. Délibération pour validation devis feu d'artifice pour la vogue**

M. Le Maire indique que le devis pour le feu d'artifice s'élève cette année à 3 000 €.

M. Le Maire propose que la commune finance le feu d'artifice à hauteur de 2 500 € comme les années précédentes et que le reste de la somme, soit 500 €, soit réglé par le comité des fêtes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

#### **9. Délibération pour travaux Espace Père Bleu**

M. Le Maire rappelle que les travaux au niveau de l'espace Père Bleu comprennent la construction d'un muret, l'installation de rideaux, d'une scène pour un montant de 102 293.00€ HT.

M. Le Maire indique également que des demandes de subventions ont été déposées et obtenues à hauteur de 20 468.60€ pour la DSIL et 35 800.00 € pour le Département.

Monsieur Le Maire indique que les travaux peuvent se faire dans le cadre d'un appel d'offres simplifié et propose de réunir les associations afin de mettre en place le planning des travaux.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire a lancé l'appel d'offres simplifié et valide la proposition de réunir les associations.



### **10. Délibération pour demande de subvention au Département pour travaux de voirie**

M. Le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite, au Département, suite aux dégâts d'orage pour le Chemin du Foity, Chemin et Impasse de Doz ainsi que pour le Chemin de Pralong pour une reprise des chemins et de l'enrochement.

M. Le Maire précise également qu'une demande de subvention avait été faite auprès du Département pour de l'entretien et des grosses réparations de voirie et qu'une subvention de 60 000 € a été actée. 40 000 € sont à débloquer d'ici fin 2024 et 20 000€ sur l'année 2025. M. Le Maire complète en indiquant que des travaux ont déjà été réalisés sur le Chemin de Luzieux et sur le Chemin de Bellevue.

M. le Maire rappelle également que des travaux sont engagés sur le Chemin du Goulet.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que de nouveaux travaux de renforcement et de grosses réparations de voirie doivent être programmés, qu'il y a lieu de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Département et qu'il convient de prendre une délibération en ce sens.

Délibération votée à l'unanimité.

### **11. Echange concernant des aménagements pour accès au transport scolaire**

M. Le Maire indique qu'un courrier a été reçu en mairie pour une demande d'aménagement de l'accès et des abords de l'arrêt de bus « Les Machurières » situé à Champ Moyet. La famille demande la création d'un chemin le long de la départementale.

M. Le Maire indique que le dossier a été transmis au Département qui a répondu négativement car il s'agit d'aménagement sur des terrains privés

M. Le Maire va faire suivre le courrier à la Région.

### **12. Mise en place convention Commune/ Restaurant le Pergros pour occupation du domaine public**

M. Le Maire indique que le restaurant souhaiterait pouvoir installer une terrasse de l'autre côté de la route sur le domaine public.

M. Le Maire propose de demander un devis pour chiffrer les travaux.

Décision validée par le Conseil.

### **13. Délibération pour modification du plafond de la redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public, par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité (RODP)**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un décret en date du 18 août 2023 est venu modifier le plafond de la redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public, par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité. Ce plafond passe de 10 à 20 % du plafond de la RODP classique.

A titre de la RODP classique, la commune perçoit la somme de 239 € pour une population totale de 865 habitants et la RODP chantier s'élève à 24 €.

Suite à la modification de la loi, la RODP classique reste à 239 € et la RODP chantier passe à 48 € soit un total de 287 € pour l'année 2024.

Délibération votée à l'unanimité.



#### **14. Urbanisme**

Concernant la vente RICCIOTTI / SCI Les Chaberts, il apparait que la commune dispose d'un droit de préemption sur une parcelle de 18m2, M. Le Maire va prendre contact avec le notaire.

- DP CAPOZZA Vincent : pose panneaux photovoltaïques : accordée
- DP MARTIN Gaëtan : construction piscine enterrée : accordée
- DP LOTITO Christian : construction piscine semi-enterrée : accordée
- DP EUNF pour GILLE Véronique : pose panneaux photovoltaïques : accordée
- DP REY Olivier : pose panneaux photovoltaïques : accordée
- DP CAILLAT Claude : pose panneaux photovoltaïques : accordée
- DP COSTA / JEUNOT : réalisation d'une clôture : accordée
- DP HAMIDI : réalisation d'une clôture : accordée
- DP LANSELLE Franck : réalisation d'une clôture : accordée
- DP VUILLERMOZ Fabrice : pose panneaux photovoltaïques : accordée
- DP FRANCILLON : travaux sur construction existante (création terrasse, réfection toiture, menuiserie) : refusée, demande dépôt d'un PC obligatoire
- DP PICCARDI Lucien : fermeture d'une avancée de toit : accordée
- DP VEYRET Jérôme : pose panneaux photovoltaïques : accordée
- PC FOURNIER Jacques : démolition d'un séchoir et construction d'un local : accordée

#### **15. Questions Diverses**

- Réunion PLUi en mairie le 8 août 2024 à 9h00.
- Mise en place de la 5G lieu-dit la Dent.
- Parution de l'offre de poste pour le remplacement de Robert
- Jean-Pierre DETROYAT indique qu'une habitante d'une commune limitrophe lui a demandé s'il existait une interdiction du passage des quads sur la commune : pas d'interdiction sur la commune.
- Les Brèves vont être distribuées.
- Lionel AVIT indique que les véhicules circulent vite sur le Chemin de Beguillot

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 29 août 2024 à 20h00

Le/La Secrétaire

Le Maire

